



COMMUNE DE LUTRY

Plan de ramassage des ordures 2018

INFORMATIONS IMPORTANTES

Depuis le 1^{er} janvier 2017, un conteneur à ordures ménagères a été installé pour récupérer vos sacs officiels blancs dans tous les écopoints.

Dès lors, le ramassage des ordures ménagères ne se fera plus qu'une fois par semaine dans le secteur Sud et Nord. Seul le bourg sera desservi deux fois par semaine (voir plan).

Tous les ramassages pour les gros déchets et le papier sont maintenus.

DÉCHÈTERIE DE FLON DE VAUX

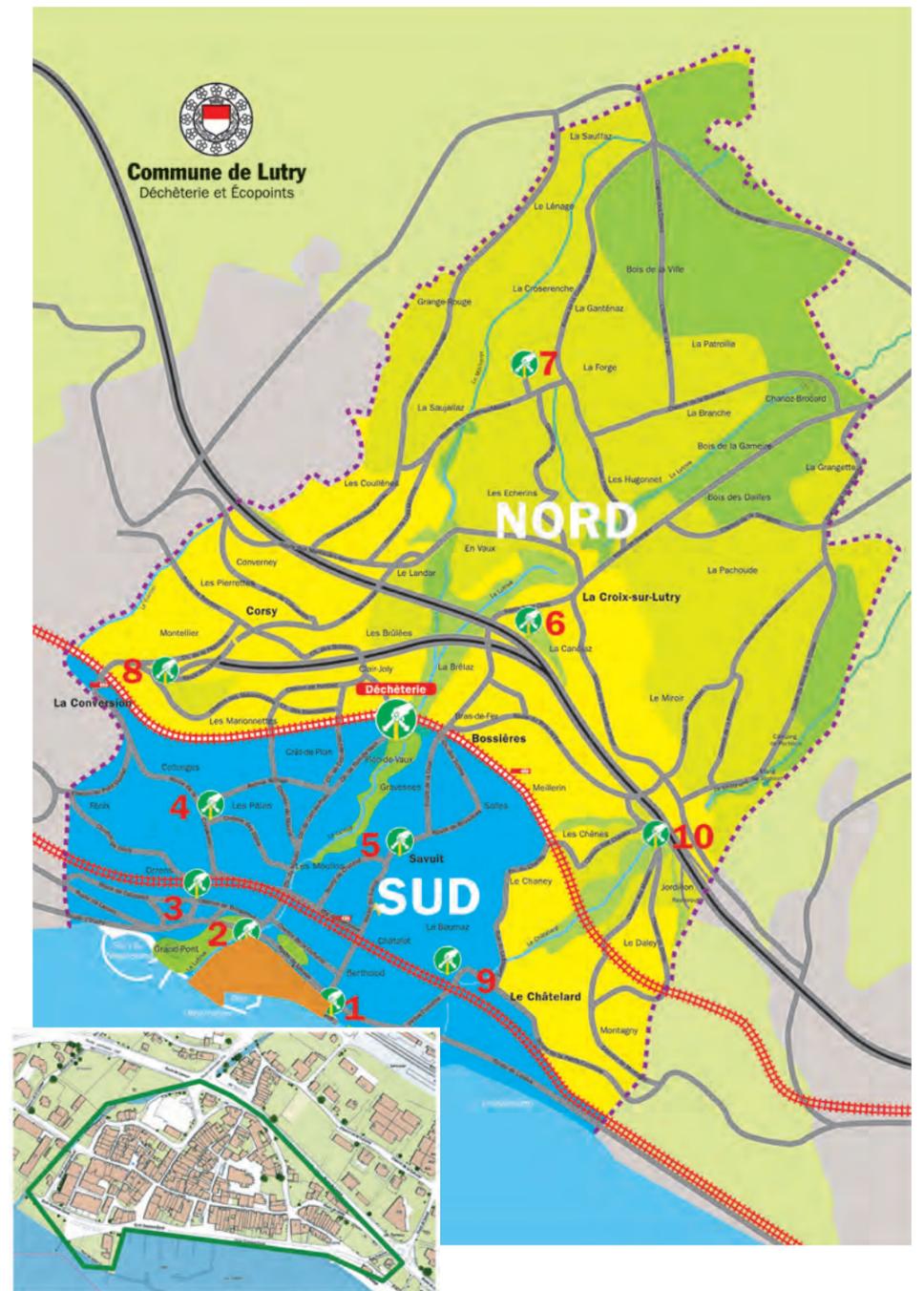
HORAIRES

Ouverture toute l'année

Lundi, mercredi, vendredi 13h – 19h
Samedi 9h – 16h
Jours fériés Fermé

La déchèterie est réservée exclusivement aux habitants de Lutry. Merci de vous munir de votre carte.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le Service des Travaux et Domaines au 021 796 21 80 ou par mail à travaux@lutry.ch



Prescriptions municipales pour l'évacuation des ordures ménagères et des déchets divers

2018



Jetons moins...
trions plus!

	COLLECTE PORTE À PORTE	DÉCHÈTERIE FLON DE VAUX	COMPOSTIÈRE DE LA COULLETTE	STATION D'ÉPURATION	COMMERCES SPÉCIALISÉS	ECOPOINTS									
						1 LUTRY QUAI VAUDAIRE	2 LUTRY PARKING LA COMBE	3 LUTRY TAILLEPIED	4 PALES Places de parc	5 SAVUIT Grande salle	6 LA CROIX/LUTRY Ch. Savoie Sud réservoir	7 ECHERINS Nord collège	8 CONVERSION Parc des Marionnettes	9 CHÂTELARD Ch. Binet	10 LES MOINES Jonction Daley
ORDURES MÉNAGÈRES (uniquement déchets ménagers) Elles doivent être entreposées dans des sacs à ordures officiels ou dans des containers au plus tôt à 7h00 le jour du ramassage. Les sacs et containers doivent être déposés à des endroits appropriés et ne doivent pas gêner la circulation.	1 x semaine	X				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
DÉCHETS ENCOMBRANTS (matelas, armoires, objets métalliques, meubles en bois...) Récupération des déchets encombrants et objets métalliques provenant uniquement des ménages. Les gros déchets provenant d'exploitations commerciales, artisanales ou industrielles ne sont pas récupérés. A sortir la veille dès 19h00 et jusqu'à 8h00 le jour même.	1x mois	X													
PAPIER/CARTON Peut être déposé aux mêmes emplacements que les ordures ménagères, en ballots, ficelés ou en sacs perdus. En aucun cas ils ne sont évacués lors du ramassage des ordures ménagères. A sortir la veille dès 19h00 et jusqu'à 8h00 le jour même.	2x mois	X													
VERRE Les récipients doivent être triés par couleurs séparées et ne doivent pas être mélangés à des corps étrangers à l'exception des étiquettes en papier.		X				X	X		X	X	X	X	X	X	X
PET		X				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
DÉCHETS DE JARDIN Ne sont pas évacués lors de la collecte des ordures ménagères et des déchets encombrants.		X	X												
DÉCHETS ORGANIQUES (aliments crus et cuits) peuvent être déposés à tous les écopoints dans les containers BRUNS. ATTENTION: les emballages en papier et plastique sont interdits.						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
TEXTILES Ramassage porte à porte selon avis dans les boîtes aux lettres ou à déposer dans les containers installés en permanence.	X	X				X	X	X	X		X	X	X	X	X
HUILE (minérale et végétale) . Il est strictement interdit de déverser ces huiles aux égouts.		X		X		X	X				X				
DÉCHETS SPÉCIAUX (peinture, détergents, phytosanitaires...)		X													
BOÎTES MÉTALLIQUES & ALUMINIUM		X				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
SAPIN DE NOËL Le déposer à la déchetterie ou, durant le mois de janvier, sur le trottoir le jour du ramassage des ordures ménagères de votre secteur (ramassage effectué par le service de voirie).		X	X												
PILES à déposer en premier lieu dans les commerces spécialisés.		X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
TUBES NÉONS, AMPOULES ÉCONOMIQUES OU LAMPES FLUORESCENTES Les déposer en premier lieu dans les commerces spécialisés.		X			X										
ÉLECTROMÉNAGERS, APPAREILS ÉLECTRONIQUES Les remettre dans les commerces spécialisés lors d'un nouvel achat ou les déposer avec les déchets encombrants.	1x mois	X			X										
CAPSULES NESPRESSO		X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
TONER et CARTOUCHES D'IMPRIMANTES à déposer en premier lieu dans les commerces spécialisés.		X			X										
DÉCHETS INERTES (pots de fleurs, caisses éternit, matériaux de démolition) quantité maximum 100 litres ne pas les déposer sur la chaussée.		X													
VIEUX PNEUS ET BATTERIES D'AUTO – Ne pas les déposer sur la chaussée.															

A remettre chez votre garagiste, Goutte SA Lausanne ou Sirec SA Ecublens.



COMMUNE DE LUTRY

Plan de ramassage des gros déchets, du papier et du verre, secteur taillepied

2018

	Gros déchets	Papier/Carton	Verre Taillepied
Secteur Nord	○	□	
Secteur Sud	●	■	▲
Secteur Bourg	●	■	

Tous ces déchets peuvent également être déposés à la déchèterie de Flon de Vaux

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Lundi	1 Nouvel an									1		
Mardi	2 Férié				1	■ □				2	■ □	
Mercredi	3 ● ●				2	● ●		1	Fête nationale	3	● ●	
Jeudi	4	1	1		3			2		4	1	
Vendredi	5	2	2		4	1		3		5	2	
Samedi	6	3	3		5	2		4	1	6	3	1
Dimanche	7	4	4	1	6	3	1	5	2	7	4	2
Lundi	8	5	5	2	Lundi Pâques	4	2	6	3	8	5	3
Mardi	9	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □
Mercredi	10	○	● ●	● ●	● ●	○	● ●	● ●	● ●	10	○	● ●
Jeudi	11				10	Ascension	7	5	9	6	8	6
Vendredi	12				11		8	6	10	7	9	7
Samedi	13				12		9	7	11	8	10	8
Dimanche	14				13		10	8	12	9	11	9
Lundi	15				14		11	9	13	10	12	10
Mardi	16				15		12	10	14	11	13	11
Mercredi	17		○	○	11	○	16	■ □	13	○	11	○
Jeudi	18				12		17		14		15	
Vendredi	19				13		18	□	15		16	
Samedi	20				14		19		16		17	
Dimanche	21				15		20		17		18	
Lundi	22				16		21	Pentecôte	18		19	
Mardi	23				17		22		19		20	
Mercredi	24	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □
Jeudi	25	▲	▲	▲	▲		24		21		22	
Vendredi	26	□	□	□	□	□	25	□	22	□	23	□
Samedi	27				21		26		23		24	
Dimanche	28				22		27		24		25	
Lundi	29				23		28		25		26	
Mardi	30				24		29		26		27	Noël
Mercredi	31				25		30		27		28	
Jeudi			▲	▲	▲	▲	28	▲	25	▲	26	▲
Vendredi			30 Vendredi Saint	27			29		26		27	
Samedi			31				30		27		28	
Dimanche				29			29		28		29	
Lundi				30			30		29		30	
Mardi							31		30			



COMMUNE DE LUTRY

Plan de ramassage des ordures ménagères

2018

Ordures ménagères	Jours
Secteur Nord	Lundi
Secteur Sud	Mardi
Secteur Bourg	Mardi et vendredi

R = Date de remplacement OM

ATTENTION POUR LES SECTEURS NORD ET SUD !
Si le ramassage des ordures ménagères tombe sur un jour férié, il est déplacé au jeudi qui suit (R)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Lundi	1 Nouvel an									1		
Mardi	2 Férié				1	■ □				2	■ □	
Mercredi	3				2			1	Fête nationale	3		
Jeudi	4 R R	1	1		3			2		4	1	
Vendredi	5	2	2		4	1		3		5	2	
Samedi	6	3	3		5	2		4	1	6	3	1
Dimanche	7	4	4	1	6	3	1	5	2	7	4	2
Lundi	8	5	5	2	Lundi Pâques	4	2	6	3	8	5	3
Mardi	9	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □
Mercredi	10				9			8		10		
Jeudi	11				10	Ascension	7	5	9	6	8	6
Vendredi	12				11		8	6	10	7	9	7
Samedi	13				12		9	7	11	8	10	8
Dimanche	14				13		10	8	12	9	11	9
Lundi	15				14		11	9	13	10	12	10
Mardi	16	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □
Mercredi	17				16		13	11	15	12	14	12
Jeudi	18				17		14	12	16	13	15	13
Vendredi	19				18		15	13	17	14	16	14
Samedi	20				19		16	14	18	15	17	15
Dimanche	21				20		17	15	19	16	18	16
Lundi	22				21	Pentecôte	18	16	20	17	19	17
Mardi	23	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □
Mercredi	24				23		20	18	22	19	21	19
Jeudi	25				24	R	21	19	23	20	22	20
Vendredi	26				25		22	20	24	21	23	21
Samedi	27				26		23	21	25	22	24	22
Dimanche	28				27		24	22	26	23	25	23
Lundi	29				28		25	23	27	24	26	24
Mardi	30	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □	■ □
Mercredi	31				30		27	25	29	26	28	26
Jeudi					31		28	26	30	27	29	R
Vendredi			30 Vendredi Saint	27			29	27	31	28	30	28
Samedi			31				30	28		29		29
Dimanche				29			29		30			30
Lundi				30			30					31
Mardi							31	■ □				